Procès-verbal de l'assemblée Générale du 06/07/2023

Association: Arts-Martiaux Assetillois Yoseikan Budo

Siège social : 3 rue Jeanne de Chantal 21800 Chevigny-Saint-Sauveur

Lieu de la réunion : 3 rue Saulx de Tavane 21560 Arc-Sur-tille

Date: jeudi 06 juillet 2023 à 20h00

Assemblée générale présidée par Abdelhak Benjilali Procès-verbal rédigé par Sylvain Moingeon

Présents au début de l'assemblée : 14 personnes

Abdelhak Benjilali; Sylvain Moingeon; Marcello Palermo; Fabien Audinet; Annie Vertes-Maignan; Mathieu Paillet; Jean-Philippe Lambert; Emmanuel Ramsamy; Haydan Paillet; Charles Demortier; Nour Atçeken; Lorik Pourcelot; Alice Audinet; Coline Moingeon;

Arrivé en cours de séance : 1 personne

Arnaud Laforge (non inscrit sur la feuille d'émargement)

Absents: 2 personnes

Julia Cartier; Nicolas Rozier Les absents ne sont pas représentés.

Excusés

Néant

Le président ouvre la séance à 20h

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Bilan Annuel
- Bilan Financier
- Age minimum d'inscription pour la saison 2023/2024
- Adhésion à la FFKDA
- Tarifs pour la saison 2023/2024
- Créneau horaire supplémentaire
- Format des cours à la rentrée
- Communication et recrutement de nouveaux adhérents
- Préparation de la rentrée 2023/2024

1. Accueil et mot du président

Le président accueille les membres et introduit l'assemblée générale.

2. Bilan annuel

Le Président dresse le bilan de l'exercice écoulé avec l'appui du secrétaire général :

Les objectifs de recrutement ont été dépassés avec 16 membres inscrits pour une attente d'une douzaine de personnes. Le président note une bonne implication d'une dizaine d'adhérents réguliers, la bonne ambiance du groupe, ainsi que l'intégration des plus jeunes dans un groupe principalement composé d'adultes. Il est toutefois remarqué que la présence des plus jeunes empêche parfois une pratique spécifiquement adaptée aux adultes (attentes et habilités psychomotrices différentes selon les tranches d'âge). Le Secrétaire Général signale que la question de l'âge minimum requis à l'inscription est à l'ordre du jour.

Le Président et le Secrétaire Général soulèvent le problème des retards trop fréquents et du rythme général trop lent durant les cours : trop de nonchalance, trop de bavardages...

Par ailleurs, les corrections inter-pratiquants sont à éviter : en cas de doute, il y a un professeur dans la salle.

De même, il a été demandé aux pratiquants expérimentés d'être le relais des consignes données par le professeur, mais de ne pas aller au-delà et de ne pas chercher à anticiper la suite du cours avec les débutants.

3. Bilan financier de l'exercice actuel

Le Secrétaire Général présente le bilan financier. Les comptes sont équilibrés mais laissent peu de réserve pour préparer la rentrée prochaine. De même, cela ne laisse pas de marge pour des extras comme une activité de fin d'année, ou pour défrayer des déplacements en stage de formation, par exemple.

La plus grosse partie des recettes provient des cotisations et le plus gros poste de dépense concerne l'achat de matériel pour la pratique. Il est donc demandé aux pratiquants de bien prendre soin du matériel!

Le bilan est voté par l'assemblée à l'unanimité.

4. Age minimum requis pour l'inscription

Le secrétaire général propose de fixer un âge minimum à 12 ans révolus. Les adhérents de la saison actuel n'ayant pas 12 ans révolus à la rentrée prochaine seront toutefois acceptés.

La résolution est votée par l'assemblée à l'unanimité.

5. Adhésion à la FFKDA

Le secrétaire expose la situation de l'association vis-à-vis de la FFKDA (Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées) : l'association n'est actuellement pas affiliée à la FFKDA. Cela pourrait s'avérer nécessaire en cas de demande de participation à des compétitions de la part des adhérents.

Nour Atçeken précise que la licence donne également accès aux stages fédéraux.

Le secrétaire général expose les points qui incitent à ne pas s'affilier : obligation légale d'affilier tous les adhérents (37€ de licence par adhérents) dès lors que le club est affilié ; obligation de verser 250€ au comité départemental pour aucun avantage ; obligation pour l'association de modifier ses statuts pour être conforme à ceux de la FFKDA qui sont plutôt lourds et complexes pour une petite association.

Le secrétaire présente alors une alternative : licencier à la demande les compétiteurs dans un club voisin (club de Karaté de Dijon ou club de Yoseikan Budo sur Chalon-sur-Saône.

En l'absence de compétiteur cette saison, l'assemblée vote à l'unanimité de prendre les licences dans un autre club pour les futurs compétiteurs.

7. Tarifs pour la saison 2023/2024

Le secrétaire général explique que les modalités d'affiliation à l'école Mochizuki à laquelle est affiliée l'association changent à la rentrée. Il n'est plus demandé de payer 30€ de licence par membre affilié mais un forfait global pour l'ensemble de l'association. Celui-ci s'élève à 340€ pour le club pour l'année.

La proposition est de conserver les tarifs actuels et de remplacer le prix de la licence par une adhésion à 30€ pour amortir le coup du forfait.

Le secrétaire général ajoute que les membres ne sont plus assurés par l'école Mochizuki et que le club devra s'en occuper.

Les devis demandés aux compagnies d'assurances n'étant pas encore reçus, le montant total de la cotisation pourra être ajusté avant la rentrée en fonction du montant de l'assurance.

La proposition, sous réserve du montant de l'assurance est :

- Adhésion à l'association : 30€
- Cotisation pour les mineurs, demandeurs d'emploi et étudiants délivrant un justificatif valide au jour de l'inscription : 140€
- Cotisation pour les majeurs au jours de l'inscription : 170€

Le président propose également d'ajuster le tarif en fonction de la date d'inscription. L'adhésion est due quelque-soit la date d'inscription, la cotisation sera adaptée selon la date selon les modalités suivantes :

- Inscription entre la rentrée et les vacances de Noël : la totalité de la cotisation est due
- Inscription entre les vacances de Noël et les vacances de printemps : les 2/3 (deux tiers) de la cotisation est due
- Inscription entre les vacances de printemps et la fin de saison : le 1/3 (tiers) de la cotisation est due

La résolution est votée à l'unanimité par l'assemblée.

8. Créneau supplémentaire à la rentrée

Le président annonce qu'une demande sera adressée à la mairie pour obtenir un créneau de cours supplémentaire, idéalement le lundi soir ou le mardi soir.

9. Format des cours à la rentrée

Le Secrétaire Général annonce que les deux heures de cours seront découpées différemment à la rentrée.

Pour rappel, il avait été décidé cette saison d'appliquer la formule suivante : une heure de cours tout public suivie d'une heure de cours adultes. Ceci n'a toutefois pas été appliqué : le

rythme assez lent du groupe ne permettant pas d'assurer un cours complet en une heure. De plus, les jeunes ressentaient le besoin de rester un peu plus longtemps bien que les deux heures de cours se terminent trop tard pour certains.

Une autre problématique s'est également posée cette saison : les pratiquants les plus expérimentés ont eu du mal à s'exprimer dans un groupe essentiellement composé de débutants (manque de rythme, travail technique en dessous de leur niveau, pas de combat...).

La solution proposée pour la saison 2023/2024 consiste en un cours tout public d'une heure trente (1h30) suivi de trente (30) minutes de travail libre optionnel.

10. Communication et recrutement de nouveaux adhérents

Le Secrétaire Général aborde le sujet de la communication et du recrutement de nouveaux adhérents.

L'effectif de l'association étant principalement constitué soit de mineurs, soit de quarantenaires, la question du recrutement de la tranche d'âge 18-35 ans se pose. Où trouver des adhérents entre 18 et 35 ans ? Ceux-ci semblent peu présents sur la commune d'Arc-Sur-Tille (absence lors des différents événements locaux comme *le Festoche*, par exemple).

Plusieurs pistes sont abordées par l'assemblée :

- Cibler les bons réseaux sociaux (Instagram ; TikTok ; Snapchat) où l'âge moyen est plus faible que sur Facebook
- Participation à la Kamo Con, festival sur le manga, cosplay et la culture asiatique, généralement fin avril au Palais des Congrès de Dijon
- Créer une équipe pour Octobre Rose, ce qui de plus ciblera spécifiquement les femmes
- Proposer des activités sur la base nautique d'Arc-Sur-Tille
- Poser des affiches et proposer des initiations à l'Université de Dijon

11. Préparation de la rentrée 2023/2024

Le forum des associations se déroulera le vendredi 8 septembre 2023 de 18h à 20h. Si la météo le permet, il se déroulera en extérieur derrière la salle des sports, sinon dans le gymnase. La mairie a proposé aux associations d'y effectuer une démonstration. Le Président précise que nous avons accepté de faire la démonstration mais que nous n'avons pour l'instant aucun détail sur son déroulement (Durée ? Tatamis ?). Une préparation à la démonstration est prévue à partir de la mi-août avec les participants.

Le secrétaire général annonce que des missions seront attribuées aux volontaires pour préparer la rentrée et la communication autour de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune prise de parole n'ayant été demandée, le président lève la séance à 22h.

Signature du Président

Chen; lali

Signature du Secrétaire Général

Feuille d'émargement

Assemblée Générale, Arts-Martiaux Assetillois Yoseikan Budo du 06/07/2023

Adhérent	Représentant légal	Signature
Abdelhat Benjik	:	Efecylli.
Palumo Marcello		Selvemo
AUDINET FABIEN	,	2 Aulist
VERTES-TRAIGNAN Annie		The state of the s
Jean-Philips LAMBERS		7
RAMSAMY Emmanuel		
Haydam Baillet		4
Charles Domortie	2	\mathcal{L}
Hocken Nous		1
Acucalet Lorik		Lorika
Hudinet 11:		4
TRAN-AN BOCHOT	mama~ Sorik	TO AN-OF
Maingeon Caline		9
Moincean Scha		May
		Y